

MAIRIE D'OLLOIX

Conseil municipal du 14 janvier 2016

Présents : Philippe MARC-CHANDEZE maire, Dominique FUSY, Thomas LAFONT adjoints, Claudette CHAFSEY, Alain HERITIER, Alexandra DUSSABY, Sandrine KOZAN, Isabelle TRIPEAU, conseillers municipaux

Absent : Jos SMORENBURG

A donné procuration :

Béatrice BELLARD a donné pouvoir à Philippe MARC-CHANDEZE

Myrtille FERRE a donné pouvoir à Alexandra DUSSABY

Secrétaire de séance : Dominique FUSY

Ordre du Jour :

- 1 - Proposition d'un avenant pour l'eau à la commune de St Nectaire
- 2 - Location du gîte de La Poste à l'année
- 3 - Suppression de la régie du gîte de La Poste
- 4 - Questions diverses

1) Eau

Alain Héritier regrette que la commission Eau ne se soit pas réunie au préalable de ce conseil municipal pour travailler sur le projet.

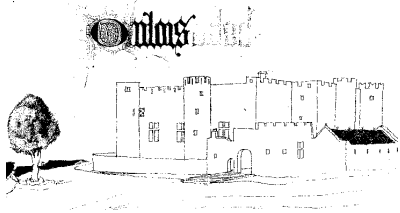
Philippe Marc-Chandéze fait remarquer que le document de travail a été transmis bien en amont du conseil afin que chacun puisse réagir et faire des propositions.

Dominique FUSY précise qu'il a été décidé d'élargir le travail sur le projet à tous les membres du conseil municipal, et c'est pour cette raison qu'il est réuni en ce jour.

Alain Héritier fait part de son désaccord sur le document de travail présenté. Il souhaite que l'on reste sur les fondements de la convention de 1954 qui précisent que les frais d'investissements et d'entretiens sont répartis pour 90% pour St Nectaire, 2% pour Grandeyrolles et 8% pour Olloix.

Philippe Marc-Chandéze présente le document de travail qui trace les axes sur lesquels la commune d'Olloix est prête à discuter avec la commune de St Nectaire.

Tout d'abord, compte tenu des futurs évolutions administratives et du fait que les trois communes ne sont pas sur la même communauté de communes, il n'est pas envisageable de fonctionner sous la forme d'un syndicat. De plus, depuis 1954 de nouvelles règles administratives viennent modifier la gestion des ressources en eau. Refuser de chercher une solution avec St Nectaire conduirait à une



MAIRIE D'OLLOIX

action de cette dernière devant le Tribunal Administratif. L'avocat spécialisé dans le domaine de l'eau de notre commune nous a bien fait part de l'incertitude qui pourrait naître de cette démarche. La commune d'Olloix pourrait se retrouver soumise à une décision du Tribunal Administrative très désavantageuse pour les olloisiens.

Pour toutes ces raisons, il est souhaitable de présenter un projet permettant de trouver une solution constructive et équitable et surtout respectueuse des intérêts des olloisiens.

Nous devons bâtir une convention de fourniture d'eau avec St Nectaire qui se positionnerait donc comme un fournisseur. Le point de livraison serait fixé au répartiteur des Arnats. Les installations allant du répartiteur inclus jusqu'à Olloix sont et restent la propriété de la commune d'Olloix.

La rémunération du fournisseur incluant les frais d'entretien et d'investissement seraient assis sur le nombre de m³ global facturés à la totalité des abonnés (somme des m³ facturés aux olloisiens).

Le trop plein au niveau du château d'eau et les bouches à incendie ne serait pas comptés.

Le compteur entre les Arnats et le château d'eau serait conservé, il faudrait aussi poser un compteur sur le trop plein.

Le prix du m³ transporté et livré aux abonnés n'est pas encore déterminé. La commune de St Nectaire a calculé ses coûts d'entretien qu'elle évalue à 0,74€/m³ sans la partie investissement. Ces coûts seront discutés lors des prochaines réunions avec St Nectaire.

Les travaux permettant d'obtenir un accord avec St Nectaire n'en sont qu'à la phase de discussion, de partage et d'étude. Une prochaine réunion est prévue en février 2016.

2) Location du Gîte de La Poste à l'année

Tous les ans, le Gîte de La poste rapporte environ 3500€ avec un taux de remplissage essentiellement centré sur la période estivale. Lors du précédent conseil municipal, il a été décidé de louer ce logement à l'année.

Un locataire vient d'être trouvé. Le bail débutera le 01 mars 2016. Le loyer est de 500€/mois. La caution est d'un mois de loyer.

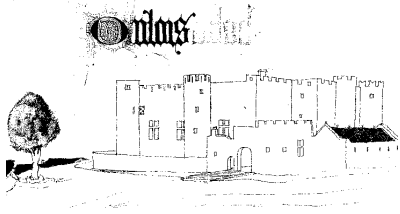
Avec l'accord du conseil, il est décidé de laisser à disposition du futur locataire une partie des meubles en place.

Deux chantiers de rénovation sont décidés :

- Remplacement de la porte d'entrée
- Pose d'un insert

3) Suppression de la régie du Gîte de La poste

Le Gîte de La Poste étant loué à l'année, il est décidé de supprimer la régie assurant la gestion du gîte. La suppression de la régie est votée à l'unanimité.



MAIRIE D'OLLOIX

4) Questions diverses

Régime indemnitaire :

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 prévoit le remplacement de la prime de fonction et de résultats (PFR) destiné à une secrétaire de mairie par un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (IFSEEP).

Le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 vient modifier le décret cité ci-dessus pour mettre en vigueur le remplacement de la PFR par l'IFSEEP au 01 janvier 2016.

Le montant de la PFR était de 103,21€, l'IFSEEP est de 104€.

La mise en application de cette nouvelle disposition administrative est approuvée à l'unanimité.

Vente de parcelles publiques en domaine privé :

Plusieurs demandes sont parvenues à la mairie. Nous allons lancer une procédure de recollement et ainsi :

- désigner un géomètre,
- mettre en place une enquête publique

Pour l'instant, trois personnes intéressées se sont manifestées.

Téléphone de la mairie :

Sandrine Kozan a revu l'abonnement téléphonique de la mairie avec Orange. L'abonnement actuel comprenait plusieurs lignes dont celle du gîte de La Poste pour 250€/mois.

Après étude des besoins de la commune, Orange propose une offre Open Pro, 2 lignes pour 110€/mois.

Ce changement de contrat est approuvé à l'unanimité des conseillers.

Indemnité :

Dominique Fusy demande que son indemnité d'adjoint au maire soit diminuée de 30% à compter de février 2016.